

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 JUIN 2024

L'AN 2024, le 19 JUIN, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président,
MM. CREMONT, DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Absent : M. RAMPENBERG, Vice-Président.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.

Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

SOISSONS – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE SAINT-CREPIN - CHARTE DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

La ville de Soissons a signé une convention de mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Saint-Crépin le 16 octobre 2019.

Tout au long du NPNRU et à long terme, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - au-delà de contribuer à la requalification et au traitement du quartier – est un processus partenarial d'intervention permettant d'associer les habitants et de leur apporter des réponses concrètes en termes de :

- Propreté et entretien des espaces publics
- Maintenance des immeubles et des espaces extérieurs
- Traitement paysager
- Organisation des espaces publics

- Tranquillité publique
- Services de proximité
- Lien social et vivre ensemble.

Depuis 2016, la GUSP vise conjointement plusieurs niveaux d'objectifs dont la finalité commune est la montée en responsabilisation de tous les acteurs (l'OPH de l'Aisne, la Ville de Soissons, GrandSoissons Agglomération et l'Etat) engagés par rapport à l'espace public et au cadre de vie.

Une partie des actions GUSP étant financées via l'abattement TFPB, l'Office aura donc la possibilité de mettre en évidence les financements sur les plans annuels.

Dans la continuité de cette nouvelle charte de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2024-2030, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à signer la nouvelle convention partenariale.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à signer la nouvelle convention partenariale.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE SAINT-CREPIN



CHARTRE DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP)

2024 - 2030



Préambule

La Ville de Soissons a signé une convention de mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Saint-Crépin le 16 octobre 2019.

Le programme de renouvellement urbain du quartier Saint-Crépin vise à le transformer de manière durable et en profondeur en l'inscrivant à la fois dans une dynamique communale et intercommunale en matière de peuplement et d'habitat.

Conformément au règlement général de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) relatif au NPNRU et en accord avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé.

L'objectif est d'assurer le bon fonctionnement urbain et social du quartier et la pérennité des investissements générés par les projets de renouvellement urbain.

La qualité de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) constitue une condition du succès du projet de renouvellement urbain du quartier lors de la mise en œuvre, et une condition de sa durabilité à l'issue de sa réalisation.

Tout au long du NPNRU et à long terme, la GUSP contribue à la requalification et au changement du quartier. En accompagnant le projet urbain de la phase de conception au chantier, puis à la remise en marche et à la gestion du quartier dans son nouveau contexte, elle assure la longévité des investissements réalisés.

Outre l'enjeu général de pérennisation des investissements, il s'agit de veiller au maintien de la qualité du cadre de vie avant, pendant les chantiers et à l'anticipation de la gestion et des usages dès la conception des opérations.

Le projet de gestion du quartier Saint-Crépin sera articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et co-construit avec les habitants et usagers du quartier.

La présente charte de GUSP s'appuie sur les démarches mises en œuvre depuis la signature du protocole de préfiguration en 2016 notamment sur les résultats des démarches de concertation des habitants.

La charte s'articule autour de 3 étapes de contractualisation :

1. Le cadre général
2. Les axes d'intervention prioritaires et programme d'actions pluriannuel
3. Les modalités de pilotage de la GUSP

Les signataires

Entre :

- L'ETAT, représenté par le Préfet du Département de l'Aisne, Délégué Territorial de l'ANRU,
Monsieur Thomas CAMPEAUX
- GrandSoissons Agglomération, représentée par son Président,
Monsieur Alain CREMONT
- La Ville de Soissons, représentée par son Maire,
Monsieur Alain CREMONT
- L'OPH de l'Aisne, représenté par son Directeur Général,
Monsieur Thierry MERAT

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – LE CADRE GENERAL

1.1. Rappel des objectifs de la GUSP

La GUSP est un processus partenarial d'intervention permettant d'associer les habitants et de leur apporter des réponses concrètes en termes de :

- Propreté et entretien des espaces publics
- Maintenance des immeubles et des espaces extérieurs
- Traitement paysager
- Organisation des espaces publics
- Tranquillité publique
- Services de proximité
- Lien social et vivre ensemble

La GUSP vise conjointement plusieurs niveaux d'objectifs dont la finalité commune est la montée en responsabilisation de tous les acteurs (collectivités, professionnels, bailleurs, usagers...) engagés par rapport à l'espace public et au cadre de vie.

Vis-à-vis des habitants

- Mobiliser progressivement les habitants et réaliser avec eux un parcours d'apprentissage des pratiques de gestion de l'espace public et du cadre de vie ;
- Développer les pratiques liées à la valorisation du cadre de vie, à la protection de l'environnement et au développement durable ;
- Développer les actions d'insertion pour les habitants dans la mise en œuvre du NPNRU.

Vis-à-vis des services de proximité en charge de l'habitation et du cadre de vie

- Renforcer l'organisation des structures dans le sens d'un partenariat opérationnel entre elles ;
- Progresser par rapport à la coordination de leurs interventions ;
- Améliorer la formation, le positionnement et la valorisation des agents et de l'encadrement de proximité.

Vis-à-vis des opérations de renouvellement urbain

- Accompagner la réalisation dans les différentes phases des chantiers ;
- Pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements réalisés ;
- Assurer la qualité des investissements réalisés sur les espaces publics.

La démarche de GUSP doit être cohérente, coordonnée et articulée aux enjeux et finalités du NPNRU du quartier Saint-Crépin.

La charte de GUSP est une feuille de route collectivement définie en réponse à des constats communément partagés sur ce qui fonctionne et dysfonctionne dans le quartier.

1.2. Eléments de diagnostic

Le quartier Saint-Crépin est composé de 1 250 logements, dont 96% de logements sociaux, et 2 275 habitants ; cela représente 8% de la population de Soissons et près d'un quart de la population des QPV (Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville).

L'unique bailleur du quartier Saint-Crépin est l'OPAL. Le parc de logements est ancien, il a été construit dans les années 1950 et 1960 et il n'est pas toujours adapté à la population qui y reste et y vieillit.

Les particularités de ce quartier sont le vieillissement et la paupérisation de sa population et un taux de chômage élevé.

Les habitants du quartier Saint-Crépin sont attachés à leur quartier mais ils participent peu à la vie locale. De plus, la vie associative y est peu développée.

Malgré sa proximité avec le centre-ville et sa connexion aux grands axes, le quartier est replié sur lui-même, il faut le contourner pour entrer en ville. Il est très peu traversé par les voitures du fait de l'organisation des voies de contournements. Le maillage viaire du quartier est désorganisé, mal hiérarchisé et labyrinthique pour l'utilisateur.

Néanmoins, le quartier dispose d'atouts indéniables, telle que son inscription dans un cadre paysager exceptionnel. En effet, il est bordé sur son côté nord par le parc Saint-Crépin et par les berges de l'Aisne. Il est structuré par de nombreux espaces verts ouverts et par de nombreux jardins privatifs lui donnant un aspect « cité jardin » très agréable.

Le quartier est situé à proximité immédiate de nombreux équipements sportifs et assez proche des principaux équipements culturels de Soissons. Afin de compléter l'offre et de permettre la pratique libre de sports collectifs, la Ville de Soissons a doté le quartier d'équipements supplémentaires en 2017. Ainsi, un city-stade au nord du quartier a été installé et un parcours de santé et des modules de fitness ont été implantés au sein du parc Saint-Crépin. Par ailleurs, une aire de jeux a été installée à l'entrée sud du parc Saint-Crépin. Le choix de ces équipements et des lieux d'implantation a été réalisé en concertation avec les habitants.

Les deux pôles commerciaux situés au sein du quartier sont un véritable atout offrant un service de proximité aux habitants.

Malgré ces nombreux atouts, le cadre de vie privilégié est assombri par une dégradation de plus en plus conséquente de la voirie et du bâti, par la présence visible des conteneurs pour ordures ménagères sur les trottoirs et par des espaces verts mal qualifiés qui contribuent à renvoyer une image négative du quartier et lui donnent un sentiment d'abandon.

1.3. Formalisation des enjeux pour la GUSP du quartier Saint-Crépin

Le projet de gestion du quartier sera co-construit avec les habitants et les partenaires sur la base d'un diagnostic du fonctionnement du quartier. Les grandes orientations du projet de gestion sur le quartier Saint-Crépin sont les suivantes :

- **Améliorer le cadre de vie** : un des enjeux majeurs du quartier est la gestion et l'entretien des jardins privatifs.
Il s'agira également d'assurer la propreté du quartier, veiller à l'entretien des nouveaux espaces résidentiels et des espaces publics (venelles, espaces verts, places, commerces, voiries), améliorer la gestion des encombrants et la qualité du tri sélectif en partenariat avec tous les acteurs du quartier, traiter les points faibles et résoudre rapidement les problèmes du quotidien.

- **Limiter les nuisances générées par les chantiers** : au vu du profil des ménages du quartier, la mobilisation des personnes âgées est à prévoir afin de les accompagner pour rendre les phases chantier « acceptables et supportables » par cette population vulnérable. De manière globale, une réflexion sera menée pour limiter les désagréments liés aux travaux afin de maintenir une qualité de vie agréable pour les habitants et les commerçants. Par exemple, les grilles de chantier pourront servir de support de communication à destination des habitants durant la phase chantier.
Les chantiers devront être sécurisés au maximum et des itinéraires secondaires pour les piétons, vélos et voitures devront être clairement identifiés et sécurisés.
Une veille de terrain sera également assurée afin de pouvoir intervenir rapidement.
- **Communiquer et concerter avec les habitants** : favoriser l'appropriation du projet et du quartier dans le cadre de sa transformation via un travail sur la mémoire de quartier et le développement d'actions spécifiques ; communiquer pendant toutes les phases de travaux et concerter les habitants selon la nature des chantiers.
- **Favoriser la vie sociale et la vie de quartier** : accompagner les habitants et les associations dans la mise en place d'actions visant à améliorer le quotidien dans le quartier, à créer du lien social et à encourager la mobilisation citoyenne.
- **Pérenniser les investissements réalisés** : anticiper l'impact des projets majeurs réalisés et en réduire les conséquences négatives éventuelles (sécurisation des nouveaux cheminements et nouvelles voies).
Il s'agira également de favoriser l'appropriation des espaces nouveaux ou rénovés par les habitants afin de prévenir d'éventuelles dégradations, et favoriser le respect de la propreté des lieux (jets de déchets, dépôts sauvages...).
- **Prévenir la délinquance et assurer la sécurité** : garantir la sécurité et la qualité de vie dans les résidences et à l'extérieur en prenant appui sur les actions du Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD) et du Groupe de Partenariats opérationnels (GPO) de la Ville de Soissons tout en déployant le dispositif de vidéo protection sur les espaces publics mais également résidentiels du bailleur.
- **Définir l'évolution des domanialités et de la gestion** : l'OPAL est propriétaire de la plupart des espaces du quartier, exceptée la voirie. Les domanialités seront redistribuées dans le cadre du projet de renouvellement urbain, ce qui aura un impact important pour l'entretien de ces espaces. Un travail spécifique sera réalisé sur cette thématique de manière à ce que la Ville et l'OPAL puissent anticiper ces changements d'usage.

Les secteurs qui seront les plus impactés sont les suivants :

- Nouveaux cheminements piétons en cœur de quartier
- Secteur du nouveau carrefour Hugo/Martin/Branly
- Nouvelles voies (liaison Pasy/Paul Strauss/Branly et liaison Ribot/67ème RI)
- Espaces de rencontres : place Lamartine, parvis devant les commerces du boulevard Victor Hugo, parvis de l'église
- Le cœur d'îlot Ribot/Stonne

1.4. Le périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention correspond prioritairement aux secteurs en renouvellement urbain du quartier de Saint-Crépin.

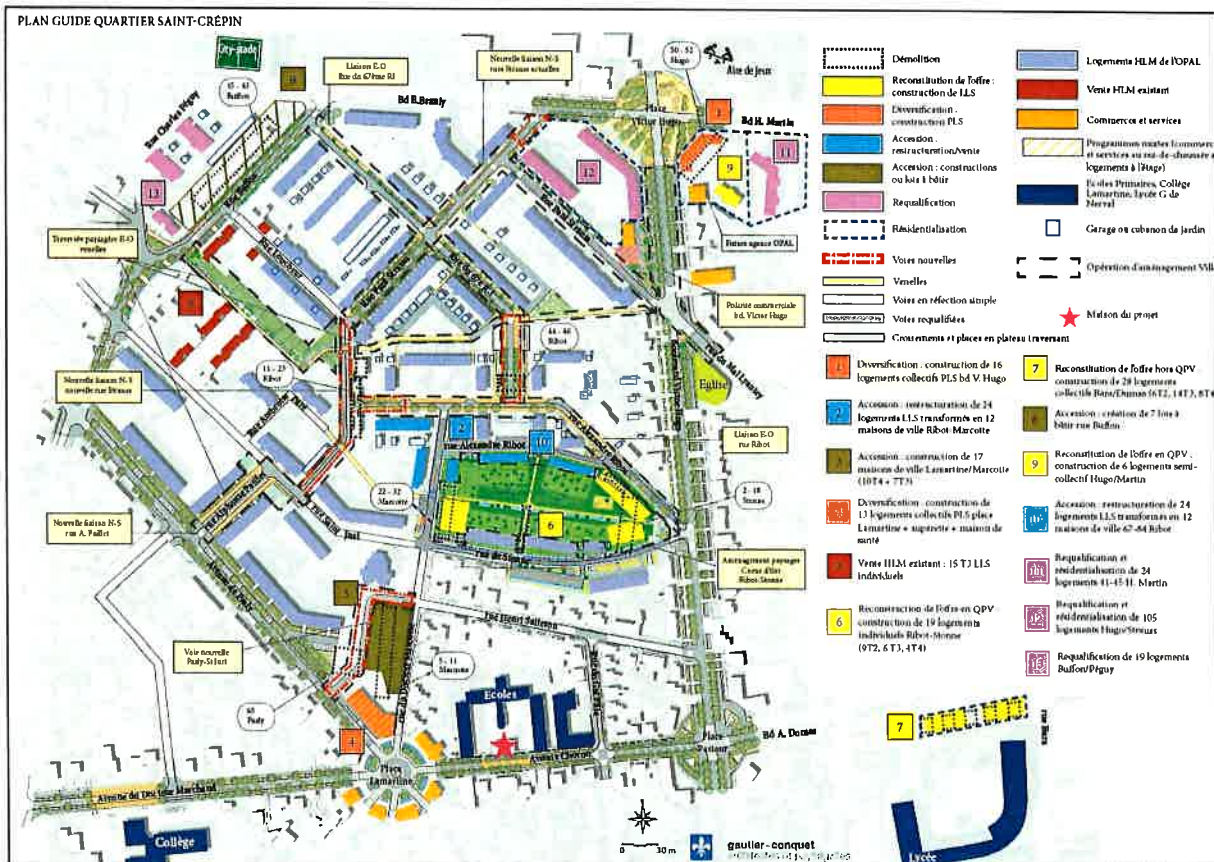
cf. plan guide ci-après

Cependant il est indispensable, au risque de condamner les effets du dispositif, de prendre en compte le projet urbain dans son ensemble et d'étendre le dispositif à l'ensemble du quartier prioritaire politique de la ville de Saint-Crépin (l'espace d'intervention sur le terrain ne doit pas se limiter au seul quartier mais bien aux différentes aires d'interactions humaines, de l'habitat à l'îlot en passant par l'immeuble ou la voie publique ...).

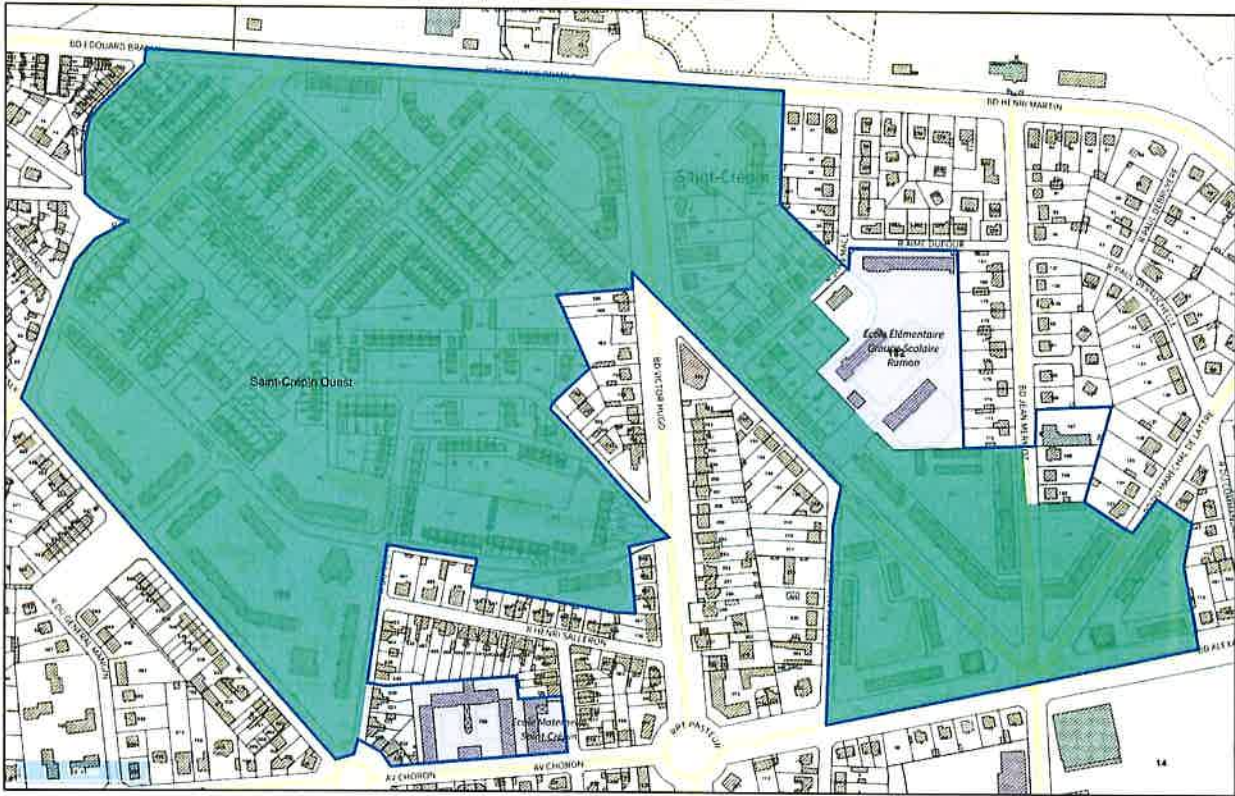
Les secteurs du quartier non impactés par le projet urbain sont traités de la même manière afin d'éviter la « déqualification » de fait par rapport aux espaces rénovés.

cf. ci-dessous carte avec le périmètre QPV de Saint-Crépin

Plan guide quartier Saint-Crépin



Carte périmètre QPV Saint-Crépin



ARTICLE 2 – DEFINITION DES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES ET PROGRAMME D'ACTIONS PLURIANNUEL

Depuis 2015, plusieurs démarches de concertation des habitants ont été menées afin de définir les axes prioritaires d'intervention :

- De nombreux ateliers de concertation thématiques et réunions publiques entre 2015 et 2023 (espaces verts, aménagement public, sécurité, aire de jeux, city stade, parcours de santé) ;
- Des diagnostics en marchant réalisés en 2019, 2021 et 2023 ;
- Des enquêtes de terrain avec questionnaires menées en 2018 notamment par des jeunes volontaires en service civique, avec un travail important de sensibilisation des habitants à la propreté et au respect du cadre de vie (production de flyers et affiches, boitage, stands de sensibilisation sur site, opération spécifique avec fanions pour lutter contre les déjections canines, clip vidéo...) ;
- Une veille de terrain régulière menée par l'agent de développement social et urbain afin de résoudre les dysfonctionnements du quotidien des habitants.

Cf. annexe 1 : synthèse diagnostic en marchant 2023

Axe 1. L'amélioration du cadre de vie et la propreté des espaces

Ce premier axe comporte 4 enjeux :

Enjeu 1 : La résilience urbaine

Il s'agit dans ce premier point d'apporter des réponses aux problématiques du quartier en matière de résilience afin de répondre au mieux aux enjeux écologiques liés au changement climatique.

Constats

Les espaces verts et jardins privatifs :

- Les espaces verts manquent de fonction et d'entretien
- De nombreux jardins privatifs sont peu ou pas entretenus
- Arbres vieillissants et peu adaptés (type pins, sapins...)
- Absence d'îlots de fraîcheur (points de rencontre peu arborés, frondaison insuffisante)

Les aménagements et le patrimoine bâti :

- Manque de mobilier urbain et d'espaces de convivialité
- Place de la voiture trop importante au détriment des mobilités douces (voirie très large, trottoirs étroits, peu d'aménagements pour les vélos)
- Patrimoine bâti ancien qui nécessite une réhabilitation thermique

Actions proposées

Plantations :

- Créer des îlots de fraîcheur, des lieux de rencontre entre les habitants (maintien des arbres existants et nouvelles plantations, ajout de brumisateurs et de fontaines à eau, ajout de mobilier...)
- Mettre en place une gestion différenciée sur certains secteurs avec panneaux d'information/sensibilisation
- Fleurissement du quartier (créer des massifs fleuris, des opérations balcons fleuris...)

- Réappropriation et remembrement des jardins privatifs (clôtures et cabanons de jardin à remplacer, mise en place d'une nouvelle gestion...). Un groupe de travail spécifique pourrait être réalisé sur cette thématique
- Désimperméabilisation, renaturation des cours d'école
- Création d'une forêt péri-urbaine boulevard Branly

Aménagements et patrimoine bâti :

- Favoriser les réhabilitations énergétiques du bailleur dans le cadre du NPNRU et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, développement du biosourcé et des filières locales...
- Développer le réseau de chaleur biomasse par la Ville de Soissons
- Favoriser les mobilités douces : création de pistes cyclables, implantation de 2 nouvelles bornes Cyclovis, création d'un nouvel arrêt de bus au cœur du quartier, installation d'arceaux vélos
- Aménagement de bornes de recharges électriques pour les voitures
- Remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage LED

Enjeu 2 : La propreté des espaces

Constats

- Des dépôts sauvages réguliers au sein du quartier. Les dépôts se sont accentués sur des sites sans fonction suite aux opérations de relogement
- Des dépôts d'encombrants sur l'ensemble du quartier (pieds d'immeubles, sous-sols, abords des points d'apports volontaires enterrés)
- Nombreuses déjections canines sur les espaces verts et trottoirs
- Des conteneurs poubelles individuels trop nombreux et trop visibles dans le quartier (notamment pour les logements semi collectifs). Cela génère des mauvaises odeurs, un manque de propreté et la prolifération de rats pour les poubelles dans les sous-sols

Actions proposées

- Déploiement des Points d'Apports Volontaires Enterrés (PAVE) et accompagnement/sensibilisation des locataires à ce nouveau dispositif (favoriser le tri sélectif, améliorer le cadre de vie et sécuriser)
- Réflexion pour la mise en place de composteurs collectifs
- Réflexion sur la mise en place d'un canisite et intervention de la brigade verte pour des campagnes de sensibilisation des habitants
- Réflexion pour la mise en place d'un dispositif efficace pour la gestion des encombrants (par exemple création d'un local à encombrants, sensibilisation aux dépôts dans les déchèteries, information et coordonnées des déchetteries dans les parties communes des immeubles/maison du projet/agence OPAL/centre social...).

Enjeu 3 : Le bâti, équipements et mobilier urbain

Constats

- Certaines façades d'immeubles sont vétustes
- Certaines cages d'escaliers sont dégradées
- Manque de lieux de convivialité et de rencontre entre les habitants au sein du quartier

Actions proposées

- Réaliser un inventaire des immeubles nécessitant des travaux d'amélioration des façades et parties communes afin de réaliser une planification sur plusieurs années. Il est nécessaire d'entretenir le parc qui n'est pas concerné par le programme de NPNRU

Enjeu 4 : Améliorer le traitement des dysfonctionnements

Constats

- Dépôts sauvages, nombreux déchets sur les espaces verts
- Entretien voirie (nids-de-poule, éclairage...)
- Manque d'entretien de certains espaces verts/massifs/rues

Actions proposées

- Réaliser des veilles de terrain régulières
- Mettre en place un tableau de bord de suivi des dysfonctionnements

Axe 2. La prévention de la délinquance et la sécurité

L'enjeu est de garantir la sécurité et la qualité de vie dans les immeubles et à l'extérieur.

Les actions de proximité engagées par l'OPAL comme le recrutement du référent sécurité dédié à cette thématique, le déploiement d'agents de sécurité avec maître-chien au sein des QPV impliquent une présence humaine sur le quartier.

En parallèle, la Ville de Soissons poursuit le déploiement de la vidéo-protection au sein du quartier et renforce la présence de la police municipale.

Par ailleurs, GrandSoissons Agglomération travaille actuellement sur la restructuration du service de médiation urbaine afin de réaliser des actions de prévention et de présence de terrain dans le quartier.

Enjeu 1 : prévention de la délinquance

Constat

- Rassemblement de jeunes/trafic (résidence Maréchal Lyautey et Jean Mermoz)

Actions proposées

- Déploiement de la vidéo-protection en lien avec le Groupe de Partenariat Opérationnel de la Police Nationale ;
- Déploiement des agents de médiation urbaine ;
- Déploiement des agents de sécurité avec maître-chien en fonction des besoins.

Enjeu 2 : voirie/stationnement

Constat

- Dégradation de l'état de certaines voiries et de trottoirs.
- Trottoirs pas adaptés aux personnes à mobilité réduite

Actions proposées

- Réfection des voiries et trottoirs à prévoir au fur et à mesure de l'avancement du projet urbain et traitement des situations urgentes.
- Réalisation des nouveaux aménagements aux normes PMR

Axe 3. Le lien entre les habitants, les acteurs de terrain et les institutionnels : vie sociale, vie du quartier

La nouvelle organisation urbaine, les nouveaux équipements, les différents types d'habitats modifient l'image du quartier, sa composition et son fonctionnement.

L'enjeu est d'impliquer les habitants du quartier Saint-Crépin actuels et nouveaux à la mise en œuvre du NPNRU et d'accompagner les changements d'usage induits par la transformation des espaces.

La Ville de Soissons a engagé une démarche de concertation/communication en amont de la définition du plan guide au sein d'ateliers de concertation. Il s'agit de pérenniser ce lien entre les institutionnels et les habitants en associant les acteurs de terrain.

L'ouverture de la Maison du projet est une des réponses apportées. Ce lieu de référence pour l'ensemble du projet permet aux habitants de venir s'informer, donner leurs avis et leurs idées sur le devenir du quartier. Il permet également les échanges et les rencontres entre habitants, associations et institutions afin que chacun soit associé à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

Différents outils de concertation/communication sont utilisés à la Maison du projet : film de modélisation 3D, panneaux de communication présentant les grandes orientations et les scénarios d'aménagements, plans d'aménagement, salle d'expositions.

L'OPAL, la Ville, le centre social, les commerçants, les associations et les habitants participent à l'élaboration et la mise en œuvre d'une dynamique d'animation sociale au sein du quartier afin de favoriser le lien social et le vivre ensemble.

Enjeu 1 : renforcer la dynamique d'animation du quartier pour favoriser le lien social et le vivre ensemble

Actions proposées

- Renforcer la dynamique d'animation du quartier et poursuivre les événements du type : village vert, Saint-Crépin se met au vert, opération balcons fleuris, fête de quartier... ;
- Poursuivre les actions d'embellissement du quartier : réalisation de fresques sur les transformateurs électriques et bornes du Relais, projet de type « land art » et cabane éphémère.

Enjeu 2 : poursuivre les actions de concertation et de communication auprès des habitants

Actions proposées

- Poursuivre la réalisation d'événements qui favorisent la rencontre avec les habitants : Maison du projet hors les murs, cafés chantiers, ateliers de concertation réunions publiques... ;
- Poursuivre la réalisation de supports d'information : lettres d'informations pendant les travaux, publication d'articles sur les sites internet de la Ville et de GrandSoissons Agglomération (GSA), réseaux sociaux
- Poursuivre le travail entamé en lien avec la mémoire de quartier : reportage photos (avant/pendant/après travaux), courts métrages retraçant l'évolution du quartier avec

témoignages d'habitants, maquette en Lego (avant/après), réalisation d'expositions photos, rallye Saint-Crépin « à la découverte des transformations ».

L'objectif étant de communiquer sur le projet NPNRU, remonter la parole des habitants et créer des moments de convivialité.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PILOTAGE DE LA GUSP SAINT-CREPIN

3.1. Les acteurs mobilisés

Un des objectifs majeurs de cette démarche est d'optimiser et d'organiser au mieux les interventions de chaque acteur sur le terrain. Il convient donc que chacun soit associé à cette démarche en fonction de son champs d'intervention.

Ces acteurs peuvent être répartis en deux groupes :

Les partenaires de la démarche GUSP Saint-Crépin

- L'Etat et ses services (délégué du Préfet pour la Politique de la Ville, et Sous-Préfecture de Soissons)
- GrandSoissons Agglomération et ses services (déchets ménagers, politique de la Ville, médiation...)
- La Ville de Soissons et ses services (service renouvellement urbain, services techniques et cadre de vie, centre social, police municipale...)
- Le bailleur social OPAL

Les autres acteurs associés en fonction des thématiques

- Les habitants et usagers du quartier, notamment le Conseil Citoyen
- Les associations qui œuvrent dans le quartier [(REALISS QUARTIERS, Confédération Syndicale des Familles (CSF)...)]
- Les commerçants
- L'Education Nationale via les directeurs d'établissements et associations de parents d'élèves
- La CAF
- La Police Nationale
- Le SITUS

Certains de ces acteurs ne sont pas signataires de la charte, mais seront associés à la démarche dans le cadre du dispositif de pilotage et de coordination décrit ci-après.

3.2. Le pilotage et l'animation de la démarche de Gestion Urbaine et sociale de Proximité

Le service renouvellement urbain de la Ville de Soissons assure le pilotage de la charte de GUSP. Ainsi, l'agent de développement social et urbain (DSU) du service coordonne ce dispositif en lien avec la cheffe de projet NPNRU, responsable de la bonne mise en œuvre du projet et garante de la tenue des objectifs stratégiques du NPNRU.

• Le Comité de Suivi GUSP

Le comité de suivi de la GUSP organise la démarche globale :

- Il pilote la mise en œuvre du programme d'actions de la convention de GUSP,
- Il assure un appui méthodologique et les échanges de bonnes pratiques,
- Il évalue le programme d'action et formalise les indicateurs,
- Il réunit les acteurs en responsabilités qui se saisissent des informations et des éléments de diagnostics pour proposer les améliorations et corriger si nécessaire.

Le comité de suivi GUSP se réunit 3 à 4 fois par an ou plus si nécessaire.

Un bilan annuel de la mise œuvre de la charte GUSP sera réalisé lors de la revue de projet NPNRU.

Composition du comité de suivi GUSP

GrandSoissons Agglomération

- Le Directeur de la politique de la ville
- Le Responsable du service déchets ménagers
- Le Responsable du service médiation urbaine

Ville de Soissons

- Le Maire de Soissons et/ou ses représentants
- Le Directeur Général des Services et/ou ses représentants
- Le Directeur des Services Techniques et/ou ses représentants
- Le Responsable du service de la Police Municipale et/ou ses représentants
- La Cheffe de Projet NPNRU
- L'Agent de DSU

Bailleur (OPAL)

- La Directrice des politiques sociales et de la prospective
- Le Directeur de la proximité
- La Chargée de DSU
- Le Chef d'agence

L'État

- Le Préfet de l'Aisne représenté par son délégué dans les quartiers prioritaires
- Le Sous-Préfet, représenté par le Responsable du pôle sécurité et politiques publiques
- Le Délégué Territorial de l'ANRU représenté par le chef de projets territoriaux de la DDT

• La Cellule Opérationnelle GUSP

Le comité de suivi GUSP dispose d'une **cellule opérationnelle de veille et de coordination** :

- Elle permet de travailler spécifiquement sur des actions identifiées dans le programme d'actions ;
- Elle assure le lien avec le terrain, la GUSP doit permettre d'intervenir rapidement en réponse aux attentes des habitants sur des problèmes du quotidien ;
- Elle coordonne les acteurs de proximité, acteurs techniciens de la ville, des bailleurs et des autres partenaires du projet en situation de gestion.
La chaîne de gestion est clarifiée : repérage – signalement – prise de décision – intervention – retour sur intervention- reporting.

Cette cellule se réunit en fonction des besoins de terrain et des actions à réaliser et associe les partenaires concernés par la problématique.

Composition de la cellule opérationnelle GUSP

GrandSoissons Agglomération

- Service médiation urbaine
- Service déchets ménagers

Ville de Soissons

- L'Agent de DSU
- La Cheffe de projet NPNRU
- Le Responsable du service Cadre de vie
- Le Directeur du centre social
- La Technicienne rénovation urbaine

Bailleurs (OPAL)

- La Chargée de DSU
- Le Chef d'agence
- Les chargés de clientèle

Associations et Habitants

Police Nationale et Police Municipale / Pompiers / Education nationale
Intervenants spécifiques en lien avec l'ordre du jour

3.3. Les moyens humains et financiers

Les moyens humains

Les objectifs définis dans cette charte et les actions envisagées relèvent principalement de la coordination entre acteurs et de l'amélioration de dispositifs existants. Aussi cette démarche s'appuiera sur les moyens humains existants ou à venir de chaque partenaire :

- Pour la Ville : service renouvellement urbain avec notamment un agent dédié à la coordination de ce dispositif, maison du projet, services techniques et cadre de vie, centre social, police municipale ;
- Pour l'OPAL : chef d'agence Saint-Crépin, chargé de développement social et urbain, direction du Patrimoine et du Développement
- Pour GrandSoissons Agglomération : services déchets ménagers, politique de la ville, médiation...

Les moyens financiers

Le contrat de Ville permet de financer une partie des actions GUSP via notamment la convention d'abattement T.F.P.B et les appels à projets. D'autres financements peuvent être mobilisés dans le cadre par exemple des crédits régionaux, de la Politique de la Ville (et DPV), du Projet d'Initiative Citoyenne, des Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD et FIPDR).

Lors de la définition de chaque action, avant leur réalisation effective, le coût prévisionnel et les participations financières de chaque partenaire seront précisés, afin d'identifier les nouveaux financements à solliciter.

L'OPAL mettra en évidence les actions ciblées par le financement au titre de l'abattement T.F.P.B.

3.4. Outils de suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de la convention de GUSP portent sur :

- L'atteinte des objectifs et la réalisation du plan d'actions ;
- La qualité du dispositif de suivi des actions.

Le suivi et l'évaluation de la convention sont pilotés par le comité technique GUSP.

Le tableau de bord de suivi et d'évaluation

Cet outil permet de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du programme d'actions annuel. Il recense les actions à réaliser sur le quartier, leur maître d'ouvrage et les délais de mise en œuvre. Celui-ci est présenté en annexe 2 de la présente convention.

Cet outil sera utilisé lors des comités techniques GUSP afin de faire un point complet sur l'avancement des actions et résoudre les points de blocage éventuels. Le maître d'ouvrage indique le niveau de mise en œuvre de ses actions.

Le diagnostic en marchant

Un diagnostic en marchant sur tout ou partie du quartier sera réalisé au moins 1 fois tous les deux ans afin d'observer l'évolution des dysfonctionnements identifiés.

Le bilan annuel

Les signataires engagent une démarche de bilan des actions entreprises et réalisent leurs évaluations. Ils examinent collectivement l'opportunité de les poursuivre et/ou de les étendre à d'autres secteurs du quartier, et actualisent autant que de besoin leur contenu. Le tableau de bord pluriannuel est ajusté avec ces éléments.

Ce bilan sera soumis pour validation lors du comité de pilotage TFPB et pourra être présenté de manière synthétique lors de la revue de projet NPNRU.

Fait à Soissons, le

En 4 exemplaires originaux,

Le Préfet,
Délégué Territorial de l'ANRU

Le Président de GrandSoissons
Agglomération

Thomas CAMPEAUX

Alain CREMONT

Le Maire de Soissons

Le Directeur Général de l'OPH
de l'Aisne,

Alain CREMONT

Thierry MERAT

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** Plan domanialité Saint-Crépin
- Annexe 2** Synthèse du diagnostic en marchant Saint-Crépin 2023
- Annexe 3** Tableau de bord pluriannuel de suivi des actions

Annexe 1 : Plan domanialité quartier de Saint-Crépin



Annexe 2 : Synthèse diagnostic en marchant Saint-Crépin 2023



**Synthèse diagnostic en marchant – 5 avril 2023
Quartier Saint-Crépin – Ville de Soissons**



Participants : 23 dont 14 professionnels, 4 représentants d'associations, 5 habitants

Ville de Soissons : Mme DEVILLE-CRISTANTE, Mme MARTIN, M. DROINEAU, Mme TOME, Mme QUESNEL, M. EL HOSNI

GrandSoissons Agglomération : M. ALIGUI, Mme BRUNOT

Sous-Préfecture de Soissons : Mme LANCELIN, M. JAUNY

OPAL : Mme DUBREUIL, M. BERTIN

CAF : M. LARDINOIS, Mme SELLIER

REALISS Quartiers : M. CHATELAIN

CSF : Mme GARANÇON, Mme BOUKERCHA

AHPC : Mme DUFOUR

Habitants : Mme POINDRON, M. WAMBERGUE, M. LEMPEREUR, M. PETIT, Mme LOBJOIS

DYSFONCTIONNEMENTS	PISTES D'AMELIORATION	ACTEURS
ESPACES VERTS		
<ul style="list-style-type: none"> Manque de fleurissement au sein du quartier et absence de fleurs dans les jardinières secteurs Lyautey/Mermoz Secteur A. Ribot : absence d'entretien espaces verts + entretien de certains jardins privatifs (sentiment d'abandon des jardins) Les plantations place Lamartine et avenue Choron nécessitent d'être entretenues + pas adaptées aux secteurs (absence de fleurs) Secteur Edouard Branly : arbres prunus morts Secteur Jeanne Macherez : arbres prunus en mauvais état Massifs résidence Jeanne Macherez nécessitent d'être entretenus Espaces propres et bien entretenus dans l'ensemble mais sans fonction Manque d'entretien des cheminements piétons entre les jardins 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des ateliers de fleurissement avec les habitants. Un fleurissement a été réalisé en 2022 sur le secteur Macherez avec une action balcons fleuris – une autre action est prévue en mai 2023 sur le secteur Pasley/Saint-Just Réactiver le groupe de travail spécifique sur les jardins privatifs Entretien des massifs place Lamartine réalisé par le service cadre de vie de la Ville le lendemain du diagnostic en marchant Mise en place de gestion différenciée des espaces verts Renforcer les secteurs d'intervention de REALISS Quartiers 	<p>OPAL - Ville - REALISS Quartiers</p>

PROPRETE		
<ul style="list-style-type: none"> • Poubelles trop visibles (nombreuses poubelles devant les logements intermédiaires et individuels) – exemple : secteur Ribot • Encombrants/dépôts sauvages (venelles, jardins - secteur A. Ribot, Saint-Just) • Déchets aux abords du Cocci-Market/poubelles apparentes (rond-point Alexandre Dumas) • Poubelles trop visibles (parking résidence Mermoz/Lyautey) • Déjections canines secteur A. Ribot • Nettoyer plus souvent les routes et trottoirs et vider plus souvent la poubelle place Lamartine 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfouissement des poubelles prévu sur plusieurs années (uniquement logements sociaux périmètre NPNRU) - les travaux ont débuté cette année • Aménagement d'un enclos en bois provisoire pour regrouper l'ensemble des poubelles prévu en 2023 par l'OPAL • Etudier avec l'OPAL l'aménagement d'un enclos poubelles en bois pour le Cocci-Market • Etudier avec l'OPAL la possibilité de mise en place d'un local (boîte à encombrants notamment sur le secteur A. Ribot) 	<p>Ville - Agglo - OPAL</p>
BATI ET EQUIPEMENTS		
<ul style="list-style-type: none"> • Façades des immeubles sur le secteur Saint-Just/A. Ribot vétustes • Boxes des jardins privatifs délabrés • Garages délabrés - secteur Ribot très délaissé • Les logements sont en mauvais état + demande de fenêtres à double vitrage secteur A. Ribot 	<ul style="list-style-type: none"> • L'OPAL réalise le ravalement des façades au fur et à mesure de l'avancement du projet • Rénover des garages et boxes de jardins dans le quartier (à étudier par l'OPAL) • Demande mise en place de cabanons de jardin dans les parcelles • Réhabilitation d'une partie des logements rue A. Ribot prévue en 2024/2025 par l'OPAL 	<p>OPAL</p>
COMMERCES ET SERVICES		
<ul style="list-style-type: none"> • Le commerce boucherie-charcuterie fermé depuis longtemps 	<ul style="list-style-type: none"> • La Ville fait visiter le local à des professionnels potentiellement intéressés par la reprise de l'activité 	<p>Ville</p>
SECURITE / STATIONNEMENT / VOIRIE		
<ul style="list-style-type: none"> • Place Lamartine – les priorités à droite sont dangereuses et souvent pas respectées • Armoire Télécom place Lamartine peu fiable (reste ouverte avec câbles apparents) • Trottoir dégradé rue du Docteur Marcotte • Manque d'entretien + dégradation du trottoir boulevard du Maréchal Lyautey 	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement de la place avec des priorités à droite a pour objectif de faire ralentir les automobilistes, et donner une place importante aux piétons • L'armoire Télécom a été signalée aux Services Techniques de la Ville – en cours de traitement par Orange • Mise en place de caméras dans la résidence 	<p>Ville et OPAL</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Squat/nuisances/regroupement de jeunes – résidence Lyautey/Mermoz • Squat/nuisances/regroupement de jeunes – secteur jardins rue A. Ribot • Avenue Choron – absence de piste cyclable • Demande de mettre des places arrêts minute bd Victor Hugo • Trottoirs et voirie à entretenir rue 67eme RI / Paul Strauss (risque de chute) • Stationnement sauvage rue Louis Loucheur 	<p>Lyautey/Mermoz en 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'une piste « chaussidou » (piste cyclable partagée avec les automobilistes où le cycliste reste prioritaire) • Les places arrêts minute boulevard Victor Hugo sont prévues dans le cadre du projet 	
MOBILIER URBAIN		
<ul style="list-style-type: none"> • Manque de bancs au sein du quartier alors qu'il y a de nombreuses personnes âgées • Absence d'aire de jeux dans le cœur du quartier • Absence d'espace de convivialité : table de pique-nique/bancs... 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer du mobilier en palettes pour tester l'usage avant pérennisation avec du vrai mobilier (implantation de mobilier en palettes prévue sur le secteur Macherez) 	Ville et OPAL

ATOUTS DU QUARTIER	ATTENTES SPECIFIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux espaces verts, quartier agréable, aéré et globalement calme • Esprit « Village » - mixité entre les logements sociaux et privés et types de logements (collectif/intermédiaire/individuel) • Quartier propre et bien entretenu dans son ensemble • De nombreux commerces de proximité et lieu de convivialité (notamment avec l'aménagement de la place Lamartine) • Quartier en transformation, avec de nombreux aménagements qui sont adaptés aux personnes à mobilité réduite 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'entretien des jardins privatifs secteur A. Ribot + améliorer l'entretien de certains espaces verts (jets de déchets par les fenêtres) • Absence d'aménagement sur les espaces verts (espaces sans fonction) • Mobilier urbain (créer des espaces de rencontre entre les habitants) • Aires de jeux petite enfance en cœur de quartier • Aménager des ralentisseurs • Implanter une boîte à livres place Lamartine • Apposer des affiches d'information (aménagements prévus, planning prévisionnels...) dans certains endroits stratégiques du quartier • Implanter des caméras sur le secteur Lyautey • Implanter un local à encombrants • Aménager davantage de pistes cyclables • Réaliser des animations au cœur du quartier (ex. fête de quartier, village vert etc.) • Mise en place d'un référent habitant par quartier

Annexe 3 : Tableau de bord pluriannuel de suivi des actions

Axes	Enjeux / objectifs	Actions	Pilote	Moyens (financier/humain)	Echéance	Indicateur de réalisation et d'évaluation	Avancement	Remarques/ points de blocage
Amélioration du cadre de vie et la propreté des espaces	Accompagner le projet NPNRU en matière de résilience urbaine	Créer des îlots de fraîcheur en plein cœur du quartier (avec mise en place de mobilier urbain)	Ville de Soissons : Cheffe de projet NPNRU OPAL : Chef d'agence Saint-Crépin	TFPB et NPNRU	2026	Objectif : création de 5 îlots de fraîcheur - Nbre îlots de fraîcheur créés	Réalisé : 3 îlots déjà créés : place Lamartine, place Pasteur et place Victor Hugo	
		Fleurissement du quartier	Ville de Soissons : Responsable du centre social Saint-Crépin OPAL : Chargée de DSU	TFPB	Permanent	Objectif : réalisation d'un projet chaque année - Nbre de projets réalisés	Réalisé : Création de massifs fleuris secteur Macherez et d'une Prairie fleurie et hôtel à insectes secteur Paillet	
		Opération balcons fleuris	Ville de Soissons : Responsable du centre social Saint-Crépin	TFPB	Permanent	Objectif : réalisation d'une action par an Nbre de participants		
		Restructurer et améliorer l'entretien des jardins privatifs	Ville de Soissons : Cheffe de projet NPNRU	TFPB	2024 : études 2025 : actions	- Nbre de jardins restructurés		
		Gérer les espaces verts en attente (îlot Ribot/Stone, jardins des logements vacants...) – espaces en attente	OPAL : Chef d'agence Saint-Crépin	TFPB	Permanent	- Fréquence d'entretien - Satisfaction des habitants		
		Désimperméabilisation, renaturation des cours d'école	Ville de Soissons : Responsable service cadre de vie	Budget service cadre de vie	2030	Objectif : aménagement de deux cours d'école Nbre d'arbres plantés	Désimperméabilisation de l'école Choron réalisée en 2022/2023	
		Favoriser les mobilités douces	Ville de Soissons : Cheffe de projet NPNRU	Budget Ville	2030	- Nbre de pistes ou bandes cyclables créées - Nbre d'utilisateurs Cyclovis - Nbre d'arrêts de bus et stations Cyclovis créés - Nbre d'arceaux vélos créés		
		Aménagement de bornes de recharges électriques	Ville de Soissons : Cheffe de projet NPNRU	Budget NPNRU	2030	Nbre de bornes créées		
		Remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage LED	Ville de Soissons : Responsable service voirie	Budget ST	2030	Nbre de candélabres remplacés	Eclairage déjà remplacé place Lamartine, avenue Choron, rue Pille et boulevard Victor Hugo	

Améliorer la propreté des espaces	Déploiement PAVE	<u>Ville de Soissons</u> : Cheffe de projet NPNRU	GSA/DPV et TFPB	2030	Objectif : aménager 18 PAVE - Nbre de PAVE installés	Premier PAVE installé en 2022 bld Edouard Branly	
	Actions de sensibilisation suite à l'implantation des PAVE	GSA : Responsable service déchets ménagers	TFPB et GSA	Au fur et à mesure des installations	Objectif : réaliser une campagne de sensibilisation à chaque mise en service - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Réalisé : 1 action de sensibilisation réalisée en 2022 auprès des locataires du 13 au 19 rue Edouard Branly et rue Buffon (Distribution de courriers d'information avec les gestes de tri + distribution de sacs de pré collecte)	
	Renforcer la présence de personnel de proximité	<u>OPAL</u> : Chef d'agence Saint-Crépin	OPAL	2024	- Satisfaction des habitants		
	Mise en place de composteurs collectifs	GSA : service déchets ménagers	A étudier	A étudier			
	Mise en place d'un canisite (pb des déjections canines)	A étudier	A étudier	A étudier			
	Mise en place d'un enclos poubelles (secteur Ribot/Stone + secteur commerce Dumas)	<u>OPAL</u> : Chargée de DSU	TFPB	- Fin 2023 (secteur A. Ribot) -2024 (secteur Dumas)	Objectif : créer deux enclos poubelles - Réduction du nbre de poubelles sur site - Amélioration propreté		
	Mise en place d'un local à encombrants (à étudier)	<u>OPAL</u> : Chef d'agence Saint-Crépin	TFPB	A étudier	Objectif : implanter un local à encombrants Réduction des dépôts sauvages		
Améliorer le bâti, les équipements	Ravalement de façades / réhabilitation des immeubles	<u>OPAL</u> : Direction Patrimoine et Développement	NPNRU + OPAL	2030	Nbre de logements réhabilités	Les réhabilitations des maisons individuelles rue Paul Strauss et rue Saint Just ont été réalisées	
	Réfection halls d'immeubles	<u>OPAL</u> : Chef d'agence Saint-Crépin + Chargée de DSU	TFPB	2030	Nbre de halls réhabilités		
	Remplacement des clôtures en limites séparatives (secteur Alexandre Ribot)	<u>OPAL</u> : Direction Patrimoine et Développement	TFPB	2022 à 2024	Objectif : 57 logements Nbre de logements concernés	La 1 ^{ère} et 2 ^{ème} phase de travaux ont été finalisées en 2023 (24 au 39 rue A. Ribot et 51 au 66 rue A. Ribot. La dernière tranche est prévue en 2024	

	Améliorer le traitement des dysfonctionnements	- Réaliser des veilles de terrain - Réaliser un tableau de bord de suivi des dysfonctionnements	Ville de Soissons : Agent de DUS	Ville de Soissons Service RU	Permanent	Nbre de dysfonctionnements résolus	34 dysfonctionnements ont été recensés en 2023 (23 résolus, 11 en cours de résolution)	
Prévention de la délinquance et la sécurité	Réduire les nuisances liées aux rassemblements dans les résidences	Déploiement de la vidéo-protection dans les résidences Lyautey, Mermoz	OPAL : Chargé de mission tranquillité résidentielle	Ville de Soissons et TFPB	2030	Nbre de caméras	Implantation de 6 caméras - résidences Lyautey en 2023	
		Déployer les agents de sécurité avec maître-chien dans les résidences concernées par les nuisances	OPAL : Chargé de mission tranquillité résidentielle	TFPB et OPAL	Permanent	Nbre d'interventions		
		Déployer le service médiation urbaine dans le quartier de Saint-Crépin	GSA : Responsable service médiation urbaine	GSA et TFPB	Permanent	Nbre d'interventions		
	Améliorer l'état de la voirie	Réfection de certaines voiries et trottoirs et autres sécurisations	Ville de Soissons : Responsable service voirie	Ville de Soissons - service voirie	Permanent	Nbre de réfections		
Lien entre les habitants, les acteurs de terrain et les institutionnels : vie sociale, vie du quartier	Renforcer la dynamique d'animation du quartier pour favoriser le lien social et le vivre ensemble	Fête de quartier	Ville de Soissons : Responsable du centre social de Saint-Crépin	Ville de Soissons - CS TFPB	Permanent	Nbre de participants et associations/intervenants		
		Village vert/Saint-Crépin semel au vert	OPAL : Chargée de DSU	Contrat de Ville	Permanent	Nbre de participants et associations/intervenants		
		Village de la récup'	OPAL : Chargée de DSU	Contrat de Ville	Permanent	Nbre de participants et associations/intervenants	Evènement organisé dans le quartier de Presles mais les habitants de Saint-Crépin sont également associés.	
	Poursuivre les actions de concertation et de communication auprès des habitants	Accueil des habitants à la MDP	Ville de Soissons : service renouvellement urbain	Ville de Soissons Service RU	Permanent	Nbre de visites Synthèse trimestrielle	En 2022, visite de 50 habitants, 10 commerçants et 2 associations	
		MDP hors les murs	Ville de Soissons : Agent de DUS	Ville de Soissons Service RU	Permanent	Nbre d'événements Nbre de participants	En 2023, organisation de 3 événements « MDP hors les murs »	
Cafés chantiers		Ville de Soissons : Agent de DUS	Ville de Soissons Service RU	En phase chantier	Nbre de cafés chantiers Nbre de participants	En 2023, organisation d'un café chantier au niveau des commerces du boulevard VH (50 participants)		
	« OPAL Mobile »	OPAL : Chef d'agence Saint-Crépin + Chargée de DSU		OPAL	Permanent	Nbre d'événements Nbre de participants		

		Ateliers et réunion de concertation et d'information	<u>Ville de Soissons</u> : service renouvellement urbain	Ville de Soissons Service RU	En fonction des besoins	Nbre d'ateliers Nbre de participants	3 ateliers de concertation en 2023 : - Atelier avenue du Docteur Marchand (7 riverains) - Atelier avenue de Pasly (12 riverains) - Atelier rue Buffon (11 riverains) - De nombreuses réunions et ateliers de concertation ont été réalisés depuis 2015	
		Diffusion de lettres d'informations	<u>Ville de Soissons</u> : service renouvellement urbain	Ville de Soissons Service RU	En fonction de l'avancement des travaux	Nbre de lettres d'info réalisées	- 6 lettres d'infos ont été réalisées dans le cadre du suivi des travaux du bd Victor Hugo en 2022/2023. - 7 lettres d'info ont été réalisées pour l'aménagement de l'avenue Choron et place Lamartine en 2019/2020	
		Travail sur la mémoire du quartier	<u>Ville de Soissons</u> : Agent de DUS	Ville de Soissons + TFPB+ contrat de Ville	Permanent	Nbre d'expositions et courts métrages	- Réalisation d'une exposition et court métrage suite aménagement de la place Lamartine et de l'avenue Choron en 2021	
		Rallye Saint-Crépin « à la découverte des transformations »	<u>Ville de Soissons</u> : Agent de DUS	Ville de Soissons + TFPB	2024	Nbre de participants		